



CONFÉRENCE SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE 10 ET 11 DECEMBRE 2012

Les Femmes handicapées veulent être visibles Contribution de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

Fondée en 2003, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) réunit des femmes et des hommes en situation de handicap quelle que soit leur singularité. Son but : lutter contre toute forme de discrimination et plus particulièrement contre la double discrimination que vivent les femmes handicapées : être femme et être handicapée. Son objectif : proclamer que nous sommes des femmes et des citoyennes à part entière avant d'être "handicapées", le handicap est dû aux hasards de la vie.

Les femmes en situation de handicap subissent des discriminations dans tous les domaines, que ce soit l'emploi, la santé, l'éducation, la formation, la maternité. Elles sont ainsi le plus souvent invisibles, freinées dans leur vie citoyenne, voire exclues de la vie sociale. Elles sont rarement prises en compte dans les débats et mesures.

L'association FDFA s'engage pour que les femmes handicapées puissent épanouir leurs potentialités, exercer leurs compétences, bénéficier pleinement de leurs droits, affirmer leur féminité et participer à la vie sociale et citoyenne.

INTEGRATION ECONOMIQUE

Les femmes en situation de handicap sont pour la plupart dans des situations financières précaires, ont pour la plupart peu d'autonomie économique et sont très fréquemment dans des situations de survie. Elles bénéficient peu d'évolution professionnelle, avec la justification que c'est déjà bien d'avoir un emploi.

Elles sont peu formées et peu qualifiées, occupent plus souvent des postes à temps partiel. Les personnes en situation de handicap ont un taux de chômage deux fois plus élevé que celui des personnes « valides » - 20% contre 9% - et les femmes ont un taux de chômage encore plus élevé et d'une durée plus longue que chez les hommes handicapés. 22% de femmes handicapées trouvent un emploi contre 46% d'hommes handicapés.

Les femmes handicapées risquent davantage que les valides d'avoir un emploi à statut inférieur, moins bien payé et des conditions de travail moins avantageuses. Le travail des femmes handicapées est encore considéré comme une occupation plutôt qu'un moyen d'autonomie financière et d'intégration sociale.

De plus elles sont confrontées aux inégalités professionnelles entre femmes et hommes avec l'aggravation des difficultés pour leur orientation professionnelle, le choix et l'accès à des formations, des difficultés d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi, de promotion. Leurs retraites sont très faibles et leur dépendance s'accroît avec l'âge.



La loi de février 2005 a renforcé les sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas le quota de 6% de personnes handicapées. Elles ont donc augmenté les embauches de personnes handicapées ou leur maintien dans l'emploi. Mais la dimension de genre est peu envisagée, les statistiques manquent et le handicap n'est pas croisé avec les plans d'action d'égalité et de mixité professionnelle.

Concilier emploi et vie familiale est primordial. Cette conciliation est plus difficile pour les femmes handicapées : gérer sa vie de famille, sa vie professionnelle et éventuellement le temps passé en soins ou en rééducation peut paraître insurmontable. La garde des enfants et d'autres politiques favorables à la famille sont nécessaires et urgentes.

La loi de février 2005 améliore la compensation financière du handicap. Mais des progrès restent indispensables en matière d'accompagnement personnalisé du projet de vie aussi bien dans le choix de la carrière que dans toute l'évolution professionnelle.

Emploi

Alors que l'emploi est un moyen essentiel d'autonomie financière et d'intégration sociale, les femmes handicapées ont deux fois plus de difficultés que les hommes handicapés à trouver un emploi. A titre informatif, il semble que 22% de femmes handicapées trouvent un emploi pour 46% d'hommes.

De plus elles sont confrontées aux inégalités professionnelles entre hommes et femmes avec l'aggravation des difficultés pour leur orientation professionnelle, le choix et l'accès à des formations, des difficultés d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi, de promotion. Leurs retraites sont très faibles et leur dépendance s'accroît avec l'âge.

La loi de février 2005 a renforcé les sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas le quota de 6% de personnes handicapées, ce qui fait croître les embauches de personnes handicapées ou leur maintien dans l'emploi. Mais la dimension de genre est peu envisagée, les statistiques manquent et le handicap n'est pas croisé avec les plans d'action d'égalité professionnelle.

Concilier emploi et vie familiale est primordial. Cette conciliation est plus difficile pour les femmes handicapées : gérer sa vie de famille, sa vie professionnelle et éventuellement le temps passé en soins ou en rééducation peut paraître insurmontable. La garde des enfants et d'autres politiques favorables à la famille sont nécessaires et urgentes.

Les femmes handicapées font face à la précarité et vivent donc en majorité en dessous du seuil de pauvreté. Aussi engager une véritable politique des ressources et de l'emploi visant les femmes handicapées est une priorité.

- Sensibiliser et renforcer les structures d'aide à la recherche d'emploi
- Renforcer l'accompagnement dans l'emploi pour permettre aux femmes handicapées d'avoir une carrière professionnelle continue, des postes valorisants et d'accéder à des formations diverses et qualifiantes



- Aider les femmes handicapées à trouver de nouvelles activités, élargir leurs débouchés, développer les mutations, valider les acquis de l'expérience.
- Ne pas confiner les femmes handicapées dans les postes subalternes.
- Rendre accessibles les lieux de travail et de formation,
- L'intégration d'une clause de parité dans l'obligation faite aux entreprises d'employer 6% de personnes handicapées augmenterait leurs possibilités de travail et leur participation à la vie économique.
- Favoriser la création d'entreprises par les femmes en situation de handicap

Education et formation

La possibilité d'une vie autonome est, étroitement liée à l'obtention d'une formation qui permette aux femmes d'être indépendantes et participer à la vie économique.

Les femmes en situation de handicap sont peu formées et le plus souvent orientées en fonction de leur handicap et non de leurs talents et goûts.

La conscience du besoin d'éducation et de formation, notamment professionnelle et universitaire est moindre pour les filles et les femmes que pour les hommes handicapés. Il est plus facilement admis qu'une femme handicapée reste au foyer que pour un homme.

Peu de filières leur sont proposées, par défaut et pour leur fournir une occupation et non un métier. En conséquence, la majorité étant peu qualifiée est cantonnée dans des tâches non valorisantes et non choisies. Elles sont bloquées dans leur processus d'autonomisation et ne peuvent être actrices de leur vie professionnelle. Ce manque d'autonomie se couple avec des rémunérations faibles, là encore sources de dépendance.

- Sensibiliser les enseignants et les personnes en charge de l'orientation à la diversification des filières
- Travailler sur des filières innovantes, des nouveaux métiers porteurs d'emploi

Enseignement supérieur

La loi de février 2005 fait obligation de rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) de l'enseignement supérieur. Mais un rapport a montré l'impossibilité de respecter la date butoir du 31 décembre 2010, quelques 800 millions d'euros étant nécessaires selon les diagnostics d'accessibilité effectués par les 148 établissements concernés.

- Rendre les lieux de formation, les universités et les centres d'examen, accessibles à tous les types de handicap : moteur, visuel, auditif...

Formation professionnelle

Pour ce qui est de la formation professionnelle, des données existantes révèlent qu'un petit pourcentage de femmes en bénéficie.



« Si elle est mère, la femme devra faire face aux difficultés liées à l'éloignement souvent nécessaire pour intégrer un centre de rééducation professionnelle : garde des enfants, intendance de la maison, coupure temporaire avec l'entourage familial et social, un soutien psychologique pourtant indispensable ».

La formation professionnelle pour les femmes handicapées doit être repensée. Surtout quand 85% des cas de handicaps surviennent au cours de la vie. Le retour à l'emploi passe souvent par des étapes préalables de remobilisation, de remise à niveau et de préformation nécessaires à l'acquisition des contenus de formation qualifiantes.

Mais les programmes de formation ne tiennent pas compte des spécificités de genre : les formations à temps plein sont inaccessibles à des femmes ayant des responsabilités familiales, elles ont des difficultés à quitter leur domicile pour entreprendre une formation professionnelle loin de chez-elles, aussi elles fréquentent plus les formations à temps partiel.

- Développer les possibilités de formations en alternance accessibles aux personnes handicapées
- Améliorer les conditions de formation des femmes : gardes d'enfants, aides au transport...
- Sensibiliser les entreprises, partenaires sociaux et organismes publics à la formation tout au long de la vie des femmes handicapées et les encourager à développer la validation des acquis de l'expérience.
- Favoriser le maintien dans l'emploi en anticipant l'évolution des situations de handicap et favoriser les reconversions.
- Recueillir des données ventilées en fonction du genre, inexistantes actuellement.

SANTE ET DROITS REPRODUCTIFS

Les femmes handicapées sont très souvent en situation précaire et ne peuvent bénéficier des soins indispensables à leur santé :

- elles demandent l'accessibilité des hôpitaux (des bâtiments et matériels mais également la traduction en langue des signes), cabinets médicaux, maternités et matériel gynécologique
- un accompagnement à la maternité,
- une éducation à la sexualité et à la contraception pour les filles et les femmes handicapées alors qu'elles vivent toutes sortes d'abus
- la formation à l'égalité femmes-hommes pour les personnels encadrants dans les institutions.

ACCES AUX DROITS ET VIOLENCES

Les femmes handicapées sont très souvent confrontées à des maltraitances et violences en raison d'une plus grande vulnérabilité. En France, si 36% de femmes valides subissent une



violence dans leur vie, ce sont 72% des femmes handicapées qui en sont victimes. Porter plainte leur est plus difficile du fait d'une part d'un manque d'accessibilité des commissariats, mairies, palais de justice etc..(rampes d'accès, langage des signes, braille) et d'autre part, leur parole ne paraît pas crédible aux yeux des fonctionnaires, de leurs familles, des institutions....

- accompagnement des personnes handicapées victimes de violences,
- information sur leurs droits, leurs recours et le suivi des plaintes,
- accessibilité des logements et centres d'hébergement d'urgence,
- organisation de groupes de paroles
- formation des personnels d'encadrement à la prévention des comportements violents.

VIE CITOYENNE

Les femmes handicapées sont des citoyennes avant d'être "handicapées". Or, confinées, isolées par leur handicap, elles sont rendues invisibles et exclues de la vie sociale, politique, associative et des processus de décision.

Très souvent, elles n'ont aucun moyen de se faire entendre et ce sont d'autres qui parlent pour elles. Même quand il s'agit de leur situation de femme handicapée, c'est à d'autres que revient la parole.

Les syndicats les ont oubliées dans leurs revendications, les associations féministes commencent seulement à les inclure en raison de leur mobilisation.

Les femmes handicapées exigent donc d'abord le plus élémentaire des droits : celui de se faire entendre et de pouvoir dire haut et fort ce qu'elles veulent pour elles et pour la société dans laquelle elles vivent, pour leur famille et pour leurs enfants.

Elles demandent à pouvoir participer à tous les niveaux de la vie sociale et politique, à être consultées sur les questions importantes, celles qui les concernent mais aussi celles qui concernent toutes les femmes et toutes les citoyennes et citoyens.

Les femmes handicapées veulent être reconnues pour leurs compétences, leurs ressources et leur expertise, plutôt que pour leur vulnérabilité.

Elles souhaitent que :

- la vie sociale leur soit ouverte pour qu'elles puissent participer à des activités associatives et politiques : accessibilité des lieux de réunion, des colloques, forums, séminaires
- les sites internet et de discussion soient accessibles conformément à la loi (en particulier pour les personnes non voyantes) car ils constituent des moyens innovants permettant aux femmes handicapées une plus grande participation aux discussions, une réactivité à l'actualité, des échanges. ...
- Les femmes handicapées doivent pouvoir être présentes dans le débat public et toutes les instances démocratiques



SPORT – LOISIRS - CULTURE

Sport

Pour sortir de l'exclusion sociale, il est important que les femmes handicapées puissent sortir de leur isolement et participer à la vie sportive.

Certes, il y a des femmes sportives, championnes que les jeux paralympiques et les événements sportifs ont rendues visibles.

- Valoriser les championnes et les aider à promouvoir le sport pour les femmes handicapées

Mais pratiquer un sport dans un club n'est pas toujours aisé.

- Veiller à l'accessibilité et à l'accompagnement des personnes handicapées dans les piscines, salles de sports, clubs sportifs.
- Favoriser l'accès aux postes à responsabilités dans les associations sportives.

Culture

Les activités culturelles sont un moyen d'intégration. Les femmes handicapées désirent participer à la vie culturelle de la cité et y déployer leur créativité.

- Développer l'accessibilité des lieux culturels, musées, cinémas, discothèques... audio-description des films et programmes de télévision
- Aider à la création artistique par des femmes handicapées
- Favoriser l'accès aux postes de responsabilités dans les associations culturelles.

ACCES AUX RESPONSABILITES

Les femmes handicapées ne se trouvent pas à des postes visibles dans les entreprises, ni à un haut niveau dans la fonction publique, ni dans les milieux et instances politiques, sportifs, culturels, presque pas dans les associations de personnes handicapées.

Les femmes handicapées ont une expérience et un savoir dont elles peuvent faire profiter toute la société. Il est important qu'elles soient en mesure de peser sur les décisions politiques et orientations sociétales et de les influencer.

- Informer sur les évolutions de carrière, promotions et postes ouverts
- Favoriser les candidatures de femmes handicapées
- Développer le coaching pour accroître leur confiance en elles et les préparer à des postes à responsabilité.



IMAGE DES FEMMES HANDICAPEES

Les préjugés et la représentation sociale des femmes handicapées sont à l'origine d'un traitement discriminatoire.

Les médias ont un rôle très important pour changer le regard de la société.

- Inciter les médias à montrer les réussites des femmes handicapées
- Diffuser les performances sportives des femmes handicapées
- Encourager les média à donner une image positive des femmes handicapées, les présenter dans la vie quotidienne et montrer leurs compétences
- Présenter des enfants handicapés, filles et garçons, dans les livres pour enfants et les manuels scolaires, alors qu'elles et ils sont totalement absents de la littérature enfantine.